



Commission scolaire
des Hauts-Cantons

BAISSE DE LA TAXE SCOLAIRE

Le gouvernement a adopté, en mars dernier, la *Loi portant réforme du système de taxation scolaire*. Cette nouvelle loi introduit un mode de taxation scolaire régional.

Les régions de taxation sont délimitées selon le modèle des régions administratives. Notre région de taxation, l'Estrie (05), comprend les territoires de trois commissions scolaires francophones, soient la CS des Hauts-Cantons, la CS des Sommets et la CS de la Région-de-Sherbrooke ainsi qu'une portion du territoire de la commission scolaire anglophone, la CS Eastern Townships.

COMMENT?

> Un taux unique régional de taxation scolaire pour 2018-2019, basé sur le taux effectif le plus bas existant en 2017-2018 en Estrie <

> Une exemption récurrente (25 000 \$) sur la valeur de tous les immeubles <

EXEMPLE

Pour un immeuble résidentiel d'une valeur de 200 000 \$, la baisse de taxes se calcule comme suit :

	2017-2018	2018-2019	Écart
Valeur au rôle d'évaluation foncière*	200 000 \$	200 000 \$	- \$
Exemption	- \$	25 000 \$	25 000 \$
Valeur taxable	200 000 \$	175 000 \$	(25 000) \$
Taux de taxation	0,31266	0,18434	-0,12832
Taxe scolaire à payer	625 \$	323 \$	(302) \$

* Sans tenir compte de l'étalement du rôle d'évaluation foncière

Veillez noter qu'à titre indicatif, toutes les factures, peu importe leur solde, vous sont postées afin de vous permettre de connaître votre exemption de taxe scolaire en 2018-2019.

À QUOI SERT LA TAXE SCOLAIRE?

La taxe scolaire permet aux commissions scolaires de financer :

l'entretien des équipements et des bâtiments

le chauffage et l'éclairage des bâtisses

le 1/3 des coûts du transport scolaire

les activités de gestion des écoles et de l'administration générale

Pour nous joindre

East Angus : 819 832-4953 poste 1
Lac-Mégantic : 819 583-2351 poste 1
Coaticook : 819 849-7051 poste 1



Commission scolaire
des Hauts-Cantons

cshc.qc.ca

Horaire régulier

Du lundi au vendredi :
de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 15

Horaire estival

(du 25 juin au 24 août 2018 inclusivement)
Du lundi au jeudi : de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h
Vendredi : de 8 h à 12 h 30



Ensemble, pour construire **la réussite**